

Télétravail

Réglementation et application pratique



Tout acteur de SPST.

À DISTANCE Réf. 24b002_D



7 h
10 juin



490 € HT

Formation qui récapitule l'ensemble des points à connaître pour prendre en compte le télétravail dans la prévention des risques professionnels.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Acquérir ou actualiser ses connaissances législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière de télétravail pour une application pratique en SPST.

Programme

- Définition, lieux de télétravail, cadre réglementaire issus des Ordonnances du 22 septembre 2017.
- État des lieux : le télétravail avant, pendant et après la crise sanitaire.
- Mise en place : accord collectif, charte élaborée par l'employeur, accord entre l'employeur et le salarié.
- Mise en place exceptionnelle du télétravail (menace d'épidémie, force majeure).
- Rôle du CSE.
- Obligations de l'employeur (obligations de droit commun et obligations spécifiques vis-à-vis du salarié en télétravail).
- Obligation de sécurité de l'employeur : focus sur les accidents du travail.
- Les équipements de travail nécessaires au télétravail, indemnité de télétravail.
- Droit à la déconnexion, contrôle de la durée du travail.
- Le télétravail sous l'angle de la préconisation du médecin du travail : aménagement de poste, reclassement.
- Particularités du télétravail pour les travailleurs handicapés ou les proches aidants.
- Les avantages et les risques professionnels soulevés par le télétravail.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.

ANIMATION

Docteur en droit

DÉROULEMENT

➤ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.